

Barème d'Honoraires

En vigueur à compter du 1er octobre 2026



VENTE ⁽¹⁾				
Montant de la vente				Honoraires TTC ⁽²⁾
De	- €	à	30 000€	6000€ max
De	50 001 €	à	80 000€	7000€ max
De	80 001 €	à	110 000€	8000€ max
De	110 001 €	à	140 000€	9000€ max
De	140 001 €	à	170 000€	10000€ max
De	170 001 €	à	200 000€	11000€ max
De	200 001 €	à	230 000€	13000€ max
De	230 001 €	à	270 000€	14500€ max
De	270 001 €	à	300 000€	16000€ max
Au-delà de 300 001€				5 % max

En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires applicables reste celui du mandat principal.

(1) Honoraires à la charge de l'acquéreur. (2) Calculés selon le prix de vente. La remise d'une note d'honoraires est obligatoire.

ESTIMATION - EXPERTISE			
Superficie du bien	< 100 m ²	De 101m ² à 149m ²	>150m ²
Estimation orale	Offerte	Offerte	Offerte
Estimation écrite/ Complexe	199€ max / 320 max	199€ max / 320 max	199€ max / 320€ max
Expertise appartement	T2 = 500€ + 100€ / pièces	900 €	
Expertise maison	900 €	1 200 €	Sur devis

LOCATION ⁽³⁾						
	Bailleur			Preneur		
Type de biens	T1 à T3	Maisons et villas	T4 à T8	T1 à T3	Maisons et villas	T4 à T8
Visite / Dossier / Bail (habitation)	8€ / m²	7€ / m²	5€ / m²	8€ / m²	7€ / m²	5€ / m²
Etat des lieux biens vides *	152 €	206€ max	188 €	152 €	206€ max	188 €
Etat des lieux biens meublés *	188 €	242€ max	224 €	188 €	242€ max	224 €
Entremise (habitation)	199€ max TTC			-		
Entremise (professionnel)	2 mois de loyer hors charges max			-		
Bail commercial ou professionnel	30% TTC du loyer annuel net charges à la charge du locataire					

(3) Tenant compte du plafonnement des honoraires prévu par le décret M2014-890 du 1^{er} août 2014.

* Etat des lieux Constatimmo

